



HAL
open science

**Interactions entre pratiques pastorales, savoir-faire
d'éleveurs et dispositifs agri-environnementaux.
Exemple des espaces naturels pâturés du Luberon**

Elisabeth Lécivain, Jean-Pierre Legeard, Bénédicte Beylier, Laurent Garde,
Jacques Lasseur

► **To cite this version:**

Elisabeth Lécivain, Jean-Pierre Legeard, Bénédicte Beylier, Laurent Garde, Jacques Lasseur. Interactions entre pratiques pastorales, savoir-faire d'éleveurs et dispositifs agri-environnementaux. Exemple des espaces naturels pâturés du Luberon. Ecologisation des politiques et des pratiques agricoles, Mar 2011, Isle sur la Sorgue, France. 10 p. hal-02811102

HAL Id: hal-02811102

<https://hal.inrae.fr/hal-02811102>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Interactions entre pratiques pastorales, savoir-faire d'éleveurs et dispositifs agri-environnementaux. Exemple des espaces naturels pâturés du Luberon

Lécrivain E.*, Legeard J.P.** , Beylier B.** , Garde L ** , Lasseur J.*

e-mail: lecriv@avignon.inra.fr

* INRA, SAD-Ecodéveloppement, 84914 Avignon, France

** CERPAM, route de la Durance, 04100 Manosque, France

Résumé

Ce travail vise à comprendre l'évolution de la gestion par le pâturage d'espaces naturels dans le Parc Naturel Régional du Luberon. Sur ces espaces, ont été mises en place depuis 1995 une succession de mesures agri-environnementales qui ont impliquées des éleveurs ovins. Nous analysons comment ces dispositifs d'action publique interagissent, selon les types d'élevage, avec les pratiques de pâturage et les savoir-faire mobilisés par les éleveurs. Notre réflexion porte sur la prise en compte de ce type de dispositifs dans les stratégies d'exploitation vers un plus grand recours aux ressources spontanées, ou au contraire une simple mobilisation d'opportunités pas forcément durables. Nous nous interrogeons sur la stabilité des dispositifs et leur capacité à agir à l'échelle d'un nombre suffisant d'exploitations, moteur à l'échelle d'un bassin d'élevage. Nous évaluons ainsi leurs rôles dans l'accompagnement, d'une part vers une gestion écologisée des espaces naturels, d'autre part vers des modes de production en élevage intégrant des enjeux environnementaux.

Mots clés

Systèmes d'élevage, ressources fourragères naturelles, entretien, pâturage, ovin, accompagnement des transformations.

Contexte et problématique

Il y a trente ans, le Parc Naturel Régional du Luberon mettait en œuvre une politique de soutien à l'élevage ovin et au pastoralisme (voir les Chartes depuis 1977 à nos jours). Son objectif était de maintenir, voire de retrouver un paysage constitué d'une mosaïque de milieux fermés et de milieux ouverts. Le pâturage est alors vu comme le moyen privilégié pour contenir l'embroussaillage. Ainsi, 15 ans avant l'arrivée des premières mesures agri-environnementales, les éleveurs ovins ont été largement mobilisés par les techniciens pastoralistes locaux pour contribuer à l'entretien d'espaces à des fins environnementales. Dans le même temps, les expériences menées dans d'autres secteurs de Provence, comme le massif des Maures par exemple, avaient par ailleurs permis aux pastoralistes de tester des itinéraires techniques avec obligation de résultats ainsi que les premières formes expérimentales de contractualisation d'éleveurs permettant de pallier le surcoût des techniques mobilisées à cet effet (Legeard, 2004).

Dans le Luberon, les premières mesures agri-environnementales visant à atteindre des objectifs d'entretien du milieu et de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) ont débuté en 1995. Elles se sont inscrites dans la continuité des pratiques précédentes, à la fois pour les éleveurs déjà engagés, pour les agents en charge de mettre en œuvre les mesures sur le terrain et pour les chercheurs interpellés pour éclairer les modes de fonctionnement des systèmes d'élevage et leur impact sur la végétation. Ce partenariat de près de quinze années a ainsi créé un climat de confiance qui a facilité l'adaptation aux divers dispositifs qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui.

L'objectif est ici d'explorer les enseignements de cette histoire de mise en œuvre de mesures d'orientation de l'élevage à des fins environnementales. Il s'agit de comprendre comment ces mesures se sont inscrites dans les pratiques d'élevage. Nous souhaitons ainsi éclairer quelques points importants à prendre en compte pour accompagner les transformations des systèmes d'élevage vers une gestion plus écologisée des espaces naturels. Nous abordons en particulier la question de savoir s'il s'agit uniquement de techniques pastorales à acquérir, ou d'une autre manière d'appréhender l'élevage et l'environnement.

Cette réflexion se fonde sur les travaux des agents pastoralistes du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), intervenant dans le Parc du Luberon et sur ceux de chercheurs de l'INRA analysant la diversité des systèmes d'élevage et des savoir-conduire les animaux sur les parcours.

Méthodes

Les données présentées portent sur la période 1995-2007. Elles sont tirées de l'analyse de :

- l'évolution des différents contrats mis en œuvre (conception des premiers cahiers des charges, mise en place des contrats individuels et suivi des résultats à l'échelle parcellaire (Beylier et Garde, 2000, Beylier *et al*, 2002, Garde, 2005).
- la diversité des systèmes d'élevage (Lecrivain *et al.*, 2004, Lasseur, 2005).

Résultats

I – Des dispositifs agri-environnementaux pour l'entretien des milieux naturels par le pâturage

➤ **Construction d'une relation opératoire entre environnement et élevage**

Dès la fin des années 1970, une quinzaine d'années de collaboration entre les gestionnaires territoriaux du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), le service pastoral régional (CERPAM) et l'Office national des Forêts (ONF), ont permis de faire reconnaître l'intérêt du pâturage ovin pour le maintien des zones ouvertes des crêtes du Luberon. Celles-ci faisaient alors l'objet de projets de reboisement et c'est très progressivement que le regard commun sur ces espaces a changé, jusqu'à reconnaître leur fonction multi-usages : une zone d'appui nécessaire à la lutte contre les incendies, un habitat remarquable pour des espèces emblématiques, enfin une surface fourragère exploitée par certains éleveurs pastoraux mais délaissés par les systèmes d'élevage considérés comme les plus performants. Les agents pastoralistes ont travaillé à caractériser les ressources fourragères et établir les itinéraires techniques susceptibles de rendre compatible des objectifs environnementaux et des objectifs d'élevage. Ce travail s'est largement appuyé sur la formalisation des savoirs des éleveurs-bergers utilisateurs de ces sites. L'objectif était de consolider des systèmes d'élevage par la voie pastorale tout en assurant aux gestionnaires du territoire un entretien des milieux ouverts et une diminution de la phytomasse combustible. Dans cette dynamique l'élevage est apparu comme un moyen innovant capable de rendre des services environnementaux devant être rétribués. C'est ainsi que s'est imposé le besoin d'initier des liaisons contractuelles rémunérées entre éleveurs et gestionnaires des milieux naturels et donc de dépasser les seuls objectifs habituels d'élevage - produire des agneaux, pour s'investir dans de nouveaux domaines de technicité et de compétence : produire des services environnementaux. La structuration collective des éleveurs, sous l'impulsion du CERPAM, a représenté un axe essentiel pour renforcer cette dynamique. Un autre axe est représenté par l'investissement sur l'espace pastoral, animé par le PNRL en fonction des dossiers portés par

l'ONF et le CERPAM : citernes, clôtures, débroussaillments localisés. C'est dans ce large contexte de collaboration que les éleveurs ont été préparés à s'engager dans les premiers contrats d'entretien.

➤ **Une succession de dispositifs agri-environnementaux**

Ils ont été mis en place pour soutenir ou favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en contrepartie d'une rémunération annuelle de prestation de service (tableau 1). Un ensemble d'obligations de résultats attendus ont été contractualisés dans un engagement sur 5 ans entre le préfet et l'éleveur

Tableau 1 : Comparaison des OLAE et des MAE t

Nature	OLAE (1995-2002)		MAE-t (2007-2011)	
	OLAE « Biotopes rares et sensibles » 1995-2000	OLAE DFCI 1997-2002	MAE-t N2000 2007-2011	MAE-t DFCI 2007-2011
Objectif	Biodiversité	DFCI	Biodiversité	DFCI
Opérateur	PNRL	PNRL	PNRL	CERPAM
Territoire concerné	Périmètre de valeur biologique majeure défini par l'opérateur local	Périmètre départements 84 et partie 04	Périmètre N2000	Zones pastorales retenues dans le PDPFCI*
Nombre éleveurs	29 éleveurs 16/84, 13/04, 2/13	11 éleveurs	7 éleveurs	19 éleveurs
Surfaces engagées	2362 ha	588 ha	771 ha	1200 ha

*PDPFCI : Plan de Défense et de Protection des Forêts contre l'Incendie

1. L'Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE) « Biotopes rares et sensibles du PNRL » (1995-2000).

Cette opération reposait sur l'initiative locale d'un projet territorial d'action, de ses mesures d'application, de ses barèmes financiers d'indemnisation. Cette entrée territoriale permettait de mettre en cohérence un ensemble de contrats à l'échelle d'un même problème environnemental. Ainsi, cette approche s'inscrivait parfaitement dans le sens des démarches antérieures, et a fortement contribué à l'implantation de cette mesure sur les espaces pastoraux du Luberon. Les gestionnaires du PNRL, opérateurs de la mesure, se sont principalement préoccupés de biotopes sensibles constitués par les « pelouses sèches » sur les crêtes, plateaux et terrasses du Luberon. Les bergers pâturant ces ressources pastorales depuis longtemps montraient alors un réel savoir-faire. Le cahier des charges de cette mesure s'est construit sur la base des pratiques pastorales des éleveurs et des bergers, et des résultats des travaux sur la productivité des milieux (INRA et CERPAM), rassemblés dans le Guide Pastoral des Espaces Naturels du Sud-est de la France (Garde, 1996). Les zones d'application de la mesure ont été déterminées sur la base d'inventaires floristiques réalisés par le botaniste du PNRL. Des crédits d'Opération Groupés d'Aménagement Foncier (OGAF) ont été mobilisés par les agents du CERPAM et ont permis de mobiliser du foncier et de signer des conventions de pâturage. Des crédits d'animation et de formation ont permis la rencontre et le partage de savoirs entre éleveurs, gestionnaires du PNRL et écologistes. Une réflexion sur les types de milieux recherchés (habitats, surfaces et structures) et sur l'impact des pratiques de pâturage et de débroussaillage, basée sur des suivis scientifiques et techniques, et soutenue par les gestionnaires du PNRL s'est alors engagée. Mais elle s'est heurtée à la complexité de ces questions. Les résultats attendus du pâturage ont été négociés dans des contrats individuels sur la base de la « grille de râclage » des herbacées contenue dans le Guide Pastoral (Garde, 1996). Cette grille a été mise en place pour servir de repères évaluables aussi bien par les éleveurs que par les gestionnaires et les pastoralistes. Sa vocation était d'aider les éleveurs à mieux maîtriser l'impact du pâturage et de fournir des éléments de négociation pour réaliser des ajustements post pâturage, tout autant que pour fournir un « langage commun » lors des contrôles.

2. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) (1999-2006).

Les CTE mesures visaient à accompagner une évolution vers une agriculture plus durable des exploitations agricoles, incluant un volet socio-économique (diversification des activités, amélioration de la qualité des produits) au volet agri-environnemental privilégiant une dimension d'accompagnement environnemental des exploitations. Mais l'entrée par les exploitations agricoles et leurs surfaces ont affaibli le projet de territoire porté par des partenaires locaux. Ces contrats pilotés par les Chambres d'agriculture et les ADASEA, et non plus par le PNRL ont réduit l'implication antérieure des agents du parc. Le CERPAM a conservé son rôle d'animation en ce qui concerne les associations d'éleveurs sur les sites pastoraux, en tant que personnes morales signataires de CTE, mais l'a perdu concernant les territoires pâturés par des éleveurs individuels, nuisant ainsi à la cohérence globale de l'action au niveau territorial. C'est ainsi un constat de dépossession des gestionnaires de l'espace qui doit être tiré de la politique pourtant ambitieuse menée dans le cadre des CTE. Un constat encore aggravé par la génération suivante de mesures agri-environnementales, les CAD, marquée par une considérable réduction d'ambition de la part des pouvoirs publics en termes d'enveloppe financière, mais aussi de cahier des charges : ils ont été partiellement reconduits en ce qui concerne les impacts attendus du pâturage sur les herbacées mais ne l'ont pas été pour les arbustes et les débroussaillments. Cette évolution négative a été renforcée par la baisse des moyens financiers mobilisables par le PNRL pour ses actions d'investissement sur l'espace pastoral.

3. Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAE-t Natura 2000 et MAE-t DFCI) (2007-2013).

Les MAE-t financées par l'Europe et l'Etat concernent strictement les périmètres Natura 2000. Elles ont donc pour finalité la préservation de la biodiversité des habitats remarquables. Mais leur périmètre d'application, fruit de négociations complexes entre un zonage scientifique et un accord des communes concernées, se trouve fortement réduit par rapport aux zones couvertes par les anciennes OLAE définies par le seul opérateur local. Cette restriction du zonage, jointe à la lourdeur administrative de la procédure, en fait une mesure bien moins ambitieuse que la génération « pionnière » d'action agri-environnementale territoriale (tab 1). A ce problème s'ajoute la « concurrence » de la Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE) que les éleveurs peuvent percevoir sur les mêmes espaces avec un engagement moindre : nombre d'entre eux préfèrent s'en contenter.

Confrontés à ce cadre restrictif, les gestionnaires territoriaux se sont tournés vers la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a accepté, avec certains Conseils généraux, de s'engager dans un cofinancement de MAE-t hors périmètre Natura 2000. Ces actions additionnelles concernent, d'une part, les zones hors Natura 2000 des Parc nationaux, d'autre part le dispositif DFCI régional. Ce qui explique l'évolution contrasté de la politique agri-environnementale dans le Luberon : une forte baisse des contrats biodiversité Natura 2000 sur cofinancement national, mais une hausse tout aussi sensible des contrats DFCI cofinancés par les collectivités régionale et départementales (tab.1).

II - Contractualiser tout en assurant la cohérence à court et moyen terme des systèmes de production

Pour amener les éleveurs à adhérer aux MAE, les pastoralistes s'assurent que les espaces contractualisés génèrent de manière pérenne des ressources fourragères compatibles avec le processus de production de chacun de ces éleveurs. Il est de ce point de vue important de noter que lors de la mise en place des MAE, les éleveurs qui s'engagent n'accordent pas tous la même importance à cette ressource dans leurs systèmes d'alimentation des troupeaux. La figure 1 rend

compte de la diversité des élevages présents sur le territoire du PNRL lors de la mise en place de ces mesures. Cette diversité est structurée autour de deux axes : la taille des troupeaux et leur mobilité (axe 1), la contribution des ressources pastorales à l'alimentation (axe 2). Les élevages contractants lors de la première mesure (OLAE) se répartissent sur l'ensemble du gradient de contribution des parcours à l'alimentation. Cette mesure concerne donc des éleveurs qui disposent d'un savoir faire quand à l'intégration de ces ressources dans l'alimentation du troupeau mais aussi d'éleveurs plus novices en la matière. L'enjeu de ces mesures n'est donc pas uniquement de maintenir des pratiques d'élevage existantes en compensant un surcoût mais aussi de permettre le développement et l'acquisition de nouveaux savoir-faire pastoraux. A moyen terme, Il parait important de considérer ces savoir-faire dans le cadre de l'évaluation des dispositifs.

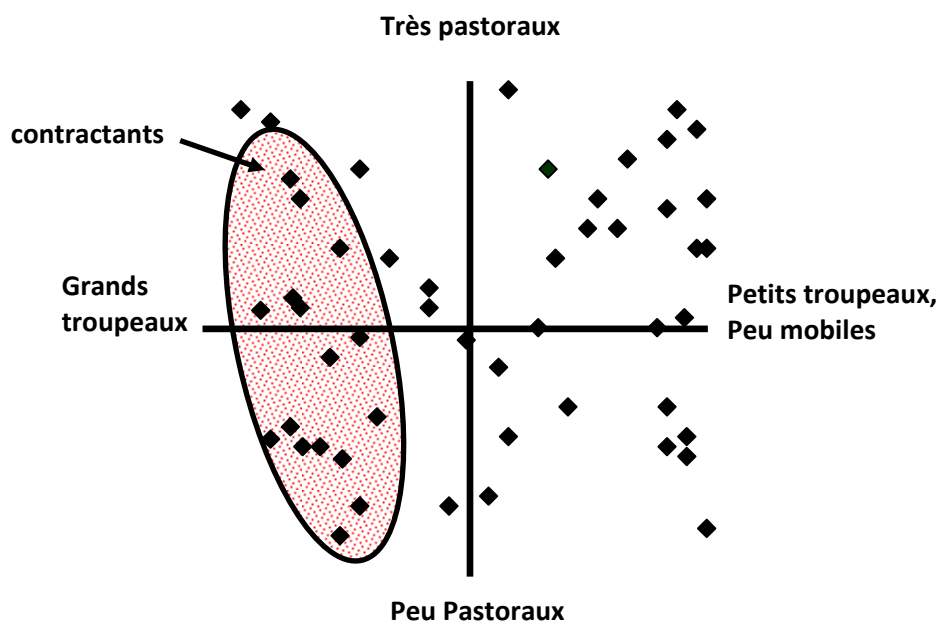


Fig. 1. Diversité des élevages en Luberon et contractualisation dans l'OLAE « biotopes rares et sensibles »

Si le niveau d'usage initial des ressources pastorales n'est pas discriminant pour la contractualisation des éleveurs, il en est tout autrement en ce qui concerne la structure des systèmes de production. Les éleveurs contractants disposent de troupeaux de grande taille, exigeants en espace et mobiles. Ces mesures sont arrivées à un moment où beaucoup d'éleveurs cherchaient à agrandir leur troupeau. Les éleveurs situés dans le quart inférieur gauche, que nous qualifions de « peu pastoraux » sont en cohérence avec la politique agricole très incitative à ce type d'évolution dans les années 1990 : mise en place de la Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE) et plafonds de chargement, importance des soutiens liés à la taille du troupeau – déplafonnement de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN). Ceci souligne la nécessité de considérer l'opportunité de tels dispositifs dans la dynamique des systèmes de production. Au delà de considération sur la cohérence des systèmes d'alimentation du troupeau pour l'engagement dans ces dispositifs, c'est aussi en regard de l'évolution de la PAC et des formes de soutien à l'élevage que s'évalue l'opportunité de contractualiser pour les éleveurs. L'analyse de la mise en place de ces dispositifs ne peut donc faire l'économie d'un regard sur sa cohérence à l'ensemble des dispositifs de soutiens publics à l'élevage.

III - Prise en charge des objectifs agri-environnementaux par les éleveurs

Les éleveurs contractants constituent un ensemble diversifié du point de vue de leur implication dans les mesures agri-environnementales. Nous en distinguons 4 types. Leurs particularités sont liées à des différences de conception de leur métier, en rapport à l'espace pastoral et aux animaux. Tous ne maîtrisent pas la conduite du troupeau sur parcours, ce qui se traduit par des façons très différentes de travailler et d'intégrer des objectifs environnementaux dans leur Système d'élevage.

➤ **Une implication variable des éleveurs selon leur système d'élevage**

1. Les éleveurs « pastres »

Ils revendiquent une liberté d'action et de décision dans leur travail ; mais ils revendiquent aussi leur métier d'éleveur et de berger, à proximité des animaux et de la nature. Ils ont appris leur métier en gardant leur troupeau. Ces éleveurs pastres, sont impliqués depuis longtemps dans la gestion des ressources fourragères pastorales et ont acquis un réel savoir-faire. Leurs observations quotidiennes les conduisent à ajuster de manière de plus en plus précise leurs pratiques pastorales aux conditions topographiques et fourragères du parcours, tout en tenant compte des besoins comportementaux du troupeau. Progressivement ils reconnaissent une valeur potentielle aux lieux et aux diverses ressources fourragères naturelles et une certaine efficacité des animaux à explorer et à s'adapter aux milieux difficiles. Ils apprennent ainsi à garder dans les collines embroussaillées et -pour certains d'entre eux- à associer à l'action du pâturage un débroussaillage mécanique localisé. Leur logique économique est la réduction maximum des coûts plutôt que la production maximum. Ces éleveurs « agissent avec » les parcours et les animaux dont ils disposent. Ils pratiquent majoritairement la garde, ce qui leur permet d'intégrer une finesse d'entretien des milieux et les rend capable d'associer les zones où ils gardent et les zones clôturées. Ils apprennent aussi à garder une marge de manœuvre dans l'organisation de leur calendrier de pâturage et à faire confiance à leurs animaux. Tout ceci leur confère une forte capacité d'adaptation. Ils ont été très coopératifs dans l'élaboration des cahiers des charges, mais contestent une application trop rigide des cahiers des charges qui leur fait perdre la marge de manœuvre nécessaire à l'adaptation de leur système face aux aléas comme par exemple « adapter la conduite de leur troupeau au jour le jour, selon l'herbe et l'état des brebis ». Ils ne souhaitent pas qu'on leur dicte leur métier, leurs pratiques, d'autant plus que l'on reconnaît aujourd'hui que ce sont les activités pastorales qui sont à l'origine de ces milieux remarquables. Longtemps marginalisés, ces éleveurs revendiquent aujourd'hui la légitimation de leurs compétences à valoriser les espaces naturels.

Pour ces éleveurs, les parcours font partie intégrante de leur conception de l'élevage, et ils considèrent les brebis comme utiles pour l'environnement. Ces deux caractéristiques les prédisposent certainement plus que d'autres à adhérer à des objectifs agri-environnementaux. Dans ce groupe certains se « prennent au jeu » et évoluent vers une demande de plus en plus précise de ce qu'on attend d'eux pour affiner et montrer leur savoir faire ; d'autres à l'inverse abandonnent la contractualisation, découragés par les incohérences des mesures qui se succèdent et se superposent et par la paperasserie....Ils revendiquent alors leur liberté d'agir à leur guise.

2. Les éleveurs « chefs d'entreprise »

Ils ont l'habitude de procurer à leur troupeau une alimentation dont ils connaissent la valeur nutritive pour optimiser la production d'agneaux. Etant peu en contact avec leurs animaux dans le parcours, ils ont peu de connaissances sur la valeur potentielle des ressources fourragères de ces parcours et ignorent les capacités d'apprentissage des animaux. S'ils ont parfois recours aux parcours, c'est la plupart du temps motivés par la nécessité de boucler des trous dans leur calendrier de pâturage, consécutifs à l'augmentation de la taille de leur troupeau. Ils cherchent des surfaces éligibles à des primes agri-environnementales qui peuvent compenser les manques à gagner éventuels (déplacements, perte de gain...) ou les surcoûts (salaire de berger...). Ainsi, ils considèrent

une surface primée par un contrat d'entretien au même titre qu'une autre culture. En introduisant ces surfaces de parcours dans un calendrier de pâturage basé sur des surfaces cultivées, ces éleveurs préfèrent ne pas prendre de risques. Aussi, pour soutenir leur logique d'efficacité, ils prennent le parti de compléter les animaux, et ils adhèrent à la possibilité de broyer les broussailles et de poser des clôtures, là où il leur paraît impossible de garder ou de « perdre du temps ». Ces éleveurs qui manquent de savoir-faire sur la valorisation pastorale des parcours sont dans l'« agir sur » la nature. Pour pouvoir répondre aux engagements agri-environnementaux, ils ont recours à une aide technique : installation de parcs, broyage de la ligne de pose, complémentation en cas d'aléas climatique. Mais ils ne renouvellent pas le contrat si la rentabilité n'est pas clairement au rendez-vous. Ils ne s'intéressent pas forcément aux « richesses de l'espace pastoral » qu'ils sont sensés protéger. S'ils jouent le jeu, c'est clairement dans une logique de mobilisation d'opportunités qui ne remet pas en cause leur projet d'exploitation. Certains d'entre eux ont cependant connu dans la durée une véritable évolution de leur système d'exploitation intégrant de façon pérenne une composante pastorale.

3. Les éleveurs « sédentaires »

Ils ont avant tout une logique d'exploitation agricole et ont, pour la plupart, succédé à leurs parents qui utilisaient beaucoup plus les parcours. Ils saisissent l'occasion des MAE pour rééquilibrer la proportion de parcours dans leur système d'élevage par rapport aux espaces cultivés et reconquérir une légitimité sur le plan environnemental. Ils bénéficient ainsi de ressources supplémentaires en fin d'hiver et au printemps. Toutefois, ils ne contractent que pour des surfaces pastorales qui sont déjà dans leur exploitation ou à proximité. Ils ne vont pas en chercher à l'extérieur, contrairement à tous les autres éleveurs. Ils renouent dans la mesure de leur disponibilité avec le gardiennage, ou clôturent : « *quand j'ai le temps, je garde mais si j'ai d'autre travail, je mets le troupeau en clôture* ». Ils ont souvent les moyens mécaniques de compléter le travail de leur troupeau (broyeur) mais ne les utilisent qu'en rattrapage. Les CTE étaient particulièrement bien adaptés à leur situation car ils pouvaient s'appliquer sur les surfaces autour de chez eux et non uniquement sur des périmètres spécifiques tels que les espaces « Natura 2000 ».

4. Les éleveurs « transhumants vers le Luberon »

Ils ont souvent des troupeaux importants basés en dehors du Luberon, et ont en permanence plusieurs lots d'animaux avec des niveaux de besoin différents. Ils sont à la recherche de surfaces d'hivernage ou de demi-saison à faible coût pour les lots à moindre besoin (brebis à l'entretien ou en début de gestation, agnelles, mâles...); ceci leur permet de libérer les surfaces productives (prairies de Crau). Ces éleveurs souscrivent des contrats d'entretien agri-environnementaux sur de grandes unités pastorales localisées dans les massifs du Luberon ré-ouverts au pâturage. Ils y déplacent des lots importants d'animaux à faibles besoins et les font garder par un berger. Ces surfaces leur permettent de diminuer les coûts d'exploitation mais sont vécues comme contraignantes et ne méritant pas d'investissements pour des enjeux écologiques relégués au deuxième plan. Ils délèguent au berger la responsabilité du respect des contrats. C'est pourquoi, ils sont demandeurs d'intermédiaires pouvant encadrer ce berger (éleveur retraité agissant comme un ancien « bayle » ou technicien de confiance). Les animaux à l'entretien n'étant pas au cœur de leurs préoccupations, plus centrées sur le reste de l'exploitation et la commercialisation, ils n'ont ainsi ni le temps, ni le savoir, ni l'envie de s'investir dans la gestion d'un territoire pastoral. En cas de manque de savoir-faire du berger, ils font appel, parfois, aux clôtures pour contraindre les animaux à pâturer certaines zones. Aujourd'hui, certains se disent d'accord pour réinvestir une partie de la prime touchée dans des travaux facilitant le travail de garde, par exemple, faciliter l'accès à une zone. L'accompagnement des bergers et leur formation sont donc des enjeux essentiels pour l'avenir des contrats agri-environnementaux sur les zones utilisées par ce type d'éleveurs.

Discussion-conclusion

Vers une stabilisation des politiques agri-environnementales...

Les mesures agri-environnementales ont permis à des éleveurs ovins du Parc Naturel Régional du Luberon de conforter leur utilisation de l'espace pastoral ou de s'y redéployer. Elles ont impliqué une variété de systèmes d'élevage, mais ont surtout avantagé ceux possédant de gros troupeaux. Au cours du temps, entre les OLAE de 1995 et les MAE-t de 2007, les surfaces pastorales concernées se sont réduites, passant de 3000 à 2000 ha.

Ces différentes mesures agri-environnementales n'ont pas toutes mis en avant le même projet. Les OLAE étaient une mesure pionnière permettant à un opérateur local de définir, zoner et contractualiser un enjeu environnemental sur son territoire avec les éleveurs mobilisables sur ces zones. Les CTE ont bien plus porté l'ambition d'écologiser les exploitations que de porter un enjeu environnemental à l'échelle d'un territoire. Dans le même esprit, les CAD ont souffert d'une considérable réduction de l'enveloppe financière, mais aussi de l'abandon des attendus du pâturage au niveau des recouvrements arbustifs. Les actuelles MAE-t ont retrouvé la dimension territoriale qui permet de donner une cohérence à un enjeu environnemental, mais dans une perspective bureaucratique descendante, mal vécue par les acteurs « d'en bas » et sans ambition financière. Au total, une vraie démobilisation s'est fait jour au fil des générations successives de contrats chez les gestionnaires de terrain et les conseillers techniques. Mais les leçons tirées de l'expérience du passé peuvent orienter la prochaine génération agri-environnementale afin de rebâtir de véritables dynamiques locales.

Vers une « obligation de résultat » souple, variable et adaptable...

Les éleveurs quand à eux se sont découragés pour les mêmes raisons. Leur adhésion était motivé par la logique d'intégration des surfaces sous contrat dans leur système d'élevage : pour certains il s'est agi de renforcer des pratiques courantes ; pour d'autres de rééquilibrer la proportion de parcours dans leur système d'élevage ; pour d'autres encore de trouver des espaces à bon prix. Il s'ensuit une divergence de positionnement : certains éleveurs se sont trouvés confortés dans leurs pratiques d'utilisation des espaces naturels alors que d'autres ayant tout à apprendre pour conduire leur troupeau sur ces espaces naturels se sont trouvés déstabilisés. Les savoir faire des bergers, qui sont fait de connaissances qui se transmettent mais aussi s'acquièrent et s'expérimentent dans le temps, jouent un rôle clé dans la réalisation des contrats.

Selon ces différences, les obligations de résultats du pâturage définies par des normes sont vécues comme plus ou moins contraignantes. Ces normes formalisées par les pastoralistes à partir des façons de faire des éleveurs sur les parcours, sont accompagnées de marge de souplesse et d'adaptabilité aux aléas de la ressource en milieu naturel. Comme le soulignent Alphandery et Fortier (2005), la dimension normative ne doit pas avoir pour effet de gommer la richesse et la variété des savoir-faire. Les éleveurs ont besoin de garder une autonomie de décision pour conduire une gestion adaptative de leurs ressources fourragères pastorales à l'échelle de l'exploitation. Agreil *et al* (2008) parlent de flexibilité dans l'utilisation des ressources.

DICI ou biodiversité, la nécessité de bien définir l'enjeu environnemental...

L'attente environnementale est focalisée sur des résultats normés au niveau parcellaire. Dans le cas des problématiques DICI, l'exigence de sécurité d'un pare-feu passe par une définition très normative de l'état de la strate herbacée et ligneuse à atteindre avant la saison à risque. A l'éleveur d'appliquer la gestion pastorale adaptée, quitte à dégager des marges de manœuvre sur des surfaces complémentaires à enjeu moindre, définies comme « zones d'appui ». Rien de tel pour la gestion d'un enjeu de biodiversité. L'enjeu, qu'il concerne une espèce particulière ou une association végétale, demande d'intégrer des exigences qui se jouent non plus seulement à l'échelle de la parcelle mais à divers niveaux d'échelles, ce qui rend d'autant plus difficile sa traduction en un « état de végétation » qui deviendrait une obligation de résultat pour l'éleveur. Malgré quelques avancées

encore expérimentales concernant telle ou telle espèce protégée, l'état des connaissances est encore bien parcellaire. Mais doit-on s'en tenir uniquement à l'objectivation des enjeux de biodiversité, à sa caractérisation, à sa traduction biotechnique en vue d'une application simple de normes, ou comme le suggère Hubert (2002) compléter les recherches en se tournant vers une autre façon d'envisager l'écologisation des systèmes d'élevage et des territoires ?

Accompagner la dynamique des exploitations d'élevage...

Si l'on veut ajuster gestion pastorale et gestion de la biodiversité, plus que de préservation d'espèces particulières, ce sont les capacités d'évolution des milieux dans une conception dynamique des systèmes écologiques dont il est avant tout question. Il faut alors s'intéresser à la gestion des équilibres entre dynamique des activités pastorales et dynamique des milieux minimisant des irréversibilités. Ceci sur des pas de temps longs et à une échelle territoriale permettant d'intégrer les interactions entre écosystèmes. Toutefois, l'élaboration de normes permettant d'évaluer des résultats à court terme à une échelle spatiale en se référant à une pratique (la parcelle pâturée, le circuit de pâturage) s'avère nécessaire pour accompagner l'éleveur dans son processus d'apprentissage. Il nous semble important de considérer que ce que l'on appelle « résultat » dans ces mesures agri-environnementales à court terme et à une échelle parcellaire, n'est en fait qu'un « moyen » de renforcer les capacités de coévolution des activités d'élevage et des écosystèmes.

Références

Agreil C., Magda D., Guérin G., Mestelan P., 2008 : Evolution of referential methods for grazing management on dynamic, heterogeneous rangelands: the case of the northern Alps, the Regional Park of Massif des Bauges. 21th International Grassland Congress and 8th International Rangeland Congress. Huhhot (CHN). 147-177.

Alphandery P., Fortier A., 2005 : Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature. In Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France. Bérard, L. (Editeur) ; Cegarra, M. (Editeur) ; Djama, M. (Editeur) ; Louafi, S. (Editeur) ; Marchenay, P. (Editeur) ; Roussel, B. (Editeur) ; Verdeaux, F. (Editeur). INRA Editions, Paris (FRA). 158-165

Beylier B., Garde L., 2000 : Quand les éleveurs gèrent la biodiversité. L'opération locale Agri-Environnementale du Parc Naturel Régional du Luberon « Biotopes Rares et Sensibles ». Rapport interne Cerpam. Manosque. France. 89 pp.

Beylier B., Garde L., Guende G., Lasseur J., Lécrivain E., 2002 : La mesure Agriculture-Environnement « Biotopes Rares et Sensibles » du Parc du Luberon : Un bilan pour le territoire et l'élevage. Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon, 6, 89-101.

Garde L., 1996 : Guide pastoral des espaces naturels du sud est de la France. Manosque, CERPAM et Méthodes de Communication. 254 p.

Garde L., 2005 : Faut-il sauver Natura 2000 ? Regards d'acteurs sur une nature administrée ? La Documentation Française. 161-180.

Hubert B., 2002 : Sustainable development ; think forward and act now. Agriculture and sustainable development. The stake of knowledge and research attitudes. Les dossiers de l'environnement de l'INRA. Inra faced with sustainable development : Landmarks for the Johannesburg conference. <http://www.inra.fr/dpenv/>.

Lasseur J., 2005 : Sheep farming systems and nature management of rangeland in french mediterranean mountain areas. *Livestock Production Science*. 96 : 87-95.

Lécrivain E. , Boutonnet J.P. , Deverre C. , Lasseur J.,. 2004 : Dynamique de l'élevage ovin et mesure agri-environnementale: étude de l'opération locale "pelouse sèche" dans le Luberon. *Options Méditerranéennes Série A Séminaires Méditerranéens*. (61) ; 171-178.

Legéard J.P., 2004 : Pastoralisme et contractualisation agri-environnementale. L'expérience des opérations conduites en Provence-Alpes Côte d'Azur. *Fourrage*, 124, 3893-392.